

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 24 septembre 2022

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du conseil d'administration,
- la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,
- et les explications fournies verbalement,

Approuve ces rapports dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes de l'exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ses comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et donne quitus de l'exécution de leurs mandats pour cet exercice au conseil d'administration et aux commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

L'assemblée générale ayant constaté que l'exercice se solde par un bénéfice de 20 732 €, décide de son affectation de la façon suivante :

- Réserve résultat non sociétaires : 3 636,00 €
- Apurement de report à nouveau débiteur : 32 186,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution BIS

Pour chacune des conventions soumises à un vote distinct, desquels sont exclus les coopérateurs intéressés, l'assemblée générale ratifie le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution

L'assemblée Générale renouvelle pour une durée statutaire de 6 ans le mandat de Mr FLAHAT Franck.

Son mandat est reconduit jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée statutaire de 6 ans le mandat de Mr BERTIN Ludovic.

Son mandat est reconduit jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée statutaire de 6 ans le mandat de Mr FLAHAT Thierry.

Son mandat est reconduit jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée statutaire de 6 ans le mandat de Mr LE QUINTREC David.

Son mandat est reconduit jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale nomme pour une durée statutaire de 6 ans, Mr FLAHAT Alexandre comme administrateur jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} Résolution

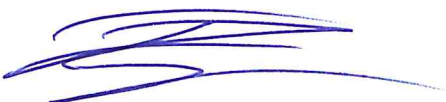
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de tout extrait ou copie du procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18h45.



Les scrutateurs



Le Président du Conseil d'administration
Mr LANNEZVAL Philippe



Le secrétaire

